

Communiqué de presse du 28 juillet 2009

Avenir de La Poste :

CGC et UNSA posent leurs exigences

Le texte du projet de loi relatif à l'entreprise publique La Poste et aux activités postales va être examiné mercredi au Conseil des Ministres.

La CGC Groupe La Poste et l'UNSA Postes rappellent qu'elles ne soutiennent pas ce texte en l'état.

Nos deux organisations, favorables à l'évolution du statut de La Poste pour permettre une augmentation de capital indispensable au développement de l'entreprise, ont déjà formulé des propositions de modifications du texte au Ministre de l'Industrie, Christian ESTROSI.

L'UNSA et la CGC attendent du débat parlementaire qu'il apporte des réponses précises à leurs exigences, à savoir notamment :

- Inscription dans la loi du caractère pérenne du recours à des capitaux publics pour augmenter le capital de La Poste,
- Prise en charge effective par l'Etat du financement des activités et missions de service public,
- Garanties apportées aux personnels, fonctionnaires ou salarié(e)s de droit privé, sur leur avenir (statuts, emploi, carrière...),
- Réexamen des pouvoirs exorbitants que le projet de loi accorde à l'Autorité de Régulation (ARCEP).

L'UNSA et la CGC sont prêtes à reconsidérer le jugement défavorable qu'elles ont porté sur le projet de loi seulement, et seulement si, à l'issue du débat parlementaire, leurs demandes trouvent un aboutissement concret dans la loi.

Organisations constructives, UNSA et CGC mettent tout en œuvre pour rendre ce texte acceptable.

Fédération UNSA-Postes
114 AV De Fontainebleau
94270 le Kremlin Bicêtre

Le Secrétaire Général
Marc DUHEM

CGC LA POSTE
90 rue Lafayette
75009 Paris

Le Président
Michel ROBERT